

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1337

10 juillet 2009

SOMMAIRE

AC Property SA	64143	M.E.H.A. S.A.	64156
Ambigest S.A.	64148	Miltox S.A.	64171
AZ Socfin	64150	MoneyCard S.A.	64153
B2 HUB	64131	Notrine S.A.	64149
Bijouterie Millennium S.à.r.l.	64172	Observer New Media S.à.r.l.	64150
Clairodo, S.à r.l.	64172	Opittop S.A.	64164
Cristolux S.à r.l.	64167	O.P.M. S.A.	64147
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	64167	Pama Solidum S.à r.l.	64174
David Brown Systems S.à r.l.	64153	Pasfin S.A.	64162
Edelweiss Immobilière S.A.	64173	Pérez Investments S.A.	64171
Eden 2 S.à r.l.	64135	Rals	64147
Electronique Commerciale Européenne S.A.	64134	Remko Invest S.A.	64172
Empiri International S.A.	64170	Remko Invest S.A.	64156
Eribert	64173	Remko Invest S.A.	64173
Ermis Investment S.A.	64157	Remko Invest S.A.	64172
Evagoras S.A.	64152	Remko Invest S.A.	64156
Finimmo Holding S.A.	64153	Sabarel S.A.	64130
Foxland S.A.	64164	Sakara Holding S.A.	64130
Genavco S.A.	64171	Sopcor Holding S.A.	64135
Glaxo Investments S.à r.l.	64137	Stamos S.A.	64152
HAMILTON Soparfi	64173	Standard Chartered Investments (Luxem- bourg) S.A.	64166
Hangerford S.A.	64149	Sycamore S.à r.l.	64130
Ikano Funds	64147	T.B.I. S.A.	64173
IK Investment Partners S.à r.l.	64139	Tholey Investment S.A.	64147
Keyroy-Comercio e Serviços Internacio- nais S.à r.l.	64156	Threadneedle Management Luxembourg S.A.	64166
L'Alliance Révision Sàrl	64142	Top Paradis Holding (Luxembourg) S. à r.l.	64171
Lasting S.A.	64130	Trading G.C. S.A.	64130
Layton S.A.	64175	Travel Retail S.à r.l.	64167
Les Vieux Oliviers	64149	Wemaes Investments S.A.	64171
LGI	64134	Wemaes Investments S.A.	64172

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.408.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009077745/11.

(090091769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009077744/11.

(090091771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.394.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009077732/11.

(090091747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Trading G.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.
R.C.S. Luxembourg B 96.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077691/10.

(090092077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.335.408,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077706/11.

(090092251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

B2 HUB, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.690.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "B2 PARTNERS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.631,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société civile "FINLOG PARTNERS", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "B2 HUB" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication.

Elle peut effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières et, plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises.

La Société peut prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (400.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas de partage des voix, la voix du président ne sera pas prépondérante.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature d'un administrateur-délégué de la Société ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société, pour autant que ces personnes ont toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés au Grand-Duché de Luxembourg qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate. Ils seront nommés par le conseil d'administration, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième jour du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et les premiers administrateurs-délégués peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire à l'intégralité des quatre mille (4.000) actions comme suit:

1) La société à responsabilité limitée "B2 PARTNERS S.à r.l.", prédésignée, deux mille actions,	2.000
2) La société civile "FINLOG PARTNERS", prédésignée, deux mille actions,	<u>2.000</u>
Total: quatre mille actions,	4.000

- les deux mille (2.000) actions souscrites par "FINLOG PARTNERS" ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille Euros (200.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

- les deux mille (2.000) actions souscrites par "B2 PARTNERS S.à r.l." ont été libérées intégralement moyennant un apport autre qu'en numéraire constitué par:

Description de l'apport

Un actif incorporel crée par la société apporteuse "B2 PARTNERS S.à r.l.", à savoir un programme informatique développé en interne par cette dernière, appelé "FIREBIRD".

Le programme n'a pas encore fait l'objet d'un enregistrement du type "copyright".

Tous les droits et obligations découlant du programme informatique en question seront transférés de la société apporteuse à la Société.

L'évaluation de l'apport se base sur les comptes annuels intérimaires non audités du 31 mars 2009 de la société apporteuse. Il s'agit des frais de développement qui, suivant les normes IAS, peuvent être activés sous la rubrique "Immobilisations incorporelles", à savoir (IAS 38-66): les frais de personnel directs et accessoires, directement liés au développement, les amortissements et les intérêts débiteurs relatifs à cette activité.

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 11 juin 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant "INTERAUDIT", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, lequel rapport, signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

"Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Marc BINCK, administrateur de sociétés, né à Pétange, le 17 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Philip BOLAND, administrateur de sociétés, né à Greasby (Royaume Uni), le 25 mars 1958, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, conseil, de nationalité luxembourgeoise, né à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1956, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Bob FABER, expert-comptable, de nationalité luxembourgeoise, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire 3):

- Monsieur Bob FABER, préqualifié, est nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014, et

- Messieurs Marc BINCK et Philip BOLAND, préqualifiés, sont nommés en qualité d'administrateurs-délégués, avec pouvoir d'engager valablement la Société par leur seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Le mandat des administrateurs-délégués ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

6. La société anonyme "BDO Compagnie Fiduciaire", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.178, est nommé réviseur d'entreprise la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2009, Relation GRE/2009/2230. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009077834/231/191.

(090092932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

LGI, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 31.757.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

LGI, Société anonyme

16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009077763/13.

(090091802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.283.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009077680/12.

(090092153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Sopcor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.162.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 juin 2009 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Paul WORTH en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Francis N. HOOGEWERF en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Pétur Albert HARALDSSON en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
4. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Francis Nicholas HOOGEWERF en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
5. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Henri Vanherberghen, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009078229/23.

(090093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.730.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, Great Britain and registered with the Companies House of England and Wales under number 04693597, duly represented by Me Antoine Daurel, maître en droit, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 June, 2009.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Eden 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 137.730 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Blanche Mouter, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1110 of 6th May 2008. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 19th February 2009 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 674 of 27th March 2009.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one Pound (GBP 1) each, in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

B. The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to commence on 1st April of each year and to end on 31st March of the following year, it being noted that the current accounting year which has started on 1st January 2009 shall terminate on 31st March 2010;

2. Consequential amendment of article 11 of the Articles.

Thereafter, the Sole Shareholder represented as stated hereabove resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so as to commence on 1st April of each year and to end on 31st March of the following year.

The Sole Shareholder further resolved that the current accounting year which has started on 1st January 2009 shall terminate on 31st March 2010.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the Sole Shareholder of the Company signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, Grande Bretagne et enregistrée au Registre Companies House d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 04693597, dûment représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2009.

Laquelle procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de "Eden 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.730 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu de Me Blanche Mouter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1110 du 6 mai 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 19 février 2009, suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial numéro 674 du 27 mars 2009.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L'Associé Unique détient toutes les quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un GBP (GBP 1) chacune émise dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les décisions sur lesquelles l'Associé Unique doit se prononcer sont les suivantes:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 31 mars 2010;

2. Modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a décidé ce qui suit:

64137

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 31 mars 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour d'avril de chaque année et se termine le dernier jour de mars de l'année suivante."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte, l'Associé Unique de la Société a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/24024. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009078591/5770/103.

(090093742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Glaxo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.100,00.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "GLAXO INVESTMENTS S.à r.l." R.C. Luxembourg B 107.274, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, constituée sous la dénomination Caracalla Sàrl, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 825 du 27 août 2005, dont les statuts ont été modifiés par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 364 du 13 mars 2007, et par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1388 du 6 juillet 2007, et par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1692 du 9 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, domicilié 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que cinq cent soixante-six (566) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune constituant l'intégralité du capital social

de cinquante-six mille six cents euros (EUR 56.600,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 15 et du 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts,

2. Augmentation du capital social de la Société par émission de 35 parts nouvelles pour le porter de son montant actuel de EUR 56.600,- à EUR 60.100,- et modification subséquente de l'article 6 des statuts, et acceptation de la souscription de 10 parts par un nouvel associé,

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du 30 décembre au 31 décembre de sorte que l'exercice social ayant commencé le 31 décembre 2008 se terminera le 31 décembre 2009.

En conséquence, l'article 15 et le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 15. Exercice social. "L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Art.16. Bilan. "Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.500,-), pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 56.600,-), à SOIXANTE MILLE CENT EUROS (EUR 60.100,-) par l'émission de 35 (trente-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de SIX MILLE HUIT CENT SEPT EUROS (EUR 6.807,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

- Monsieur Nicolas ARMAND, né à Boulogne Billancourt (France), le 16 décembre 1960, demeurant à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 6 (six) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Rüdiger AHREND, né le 29 décembre 1968 à Ziegenhain (Allemagne), et Madame Bamby KAMARA BRU-NEAU, épouse Ahrend, née le 29 août 1969 à Beaune (France), demeurant ensemble à F-75018 Paris, 52, rue d'Orsel, les deux ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent souscrire 2 (deux) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Dominique LOISEAU, né à Charenton le Pont (France), le 2 octobre 1959, demeurant à F-75013 Paris, 16, rue de la Glacière, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 4 (quatre) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Alain GHOUZI, né à Mascara (Algérie), le 20 juin 1960, demeurant à F-75116 Paris, 16, rue Albéric Magnard, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 10 (dix) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Jean-Louis GHOUZI, né à Paris (France), le 17 janvier 1967, demeurant à F-75016 Paris, 36, avenue d'Iéna, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 10 (dix) parts sociales nouvelles;

- Madame Michèle GHOUZI, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 7 juillet 1962, demeurant à North Miami Beach 33160, 16486 NE, 32th av. Eastern Shores, ici représentée par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 2 (deux) parts sociales nouvelles;

- Monsieur François DUPUY, né à Beaulieu (France), le 18 août 1947, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, 8 Lotissement Sylvabelle, La Tourmaline, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 1 (une) part sociale nouvelle.

Lesdites 35 (trente-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de SIX MILLE HUIT CENT SEPT EUROS (EUR 6.807,-) ont été libérées

intégralement en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS (EUR 241.745,-), se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

- G.C.C. S.A. et Monsieur Stéphane VALENT, ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé, ont confirmé ne pas souhaiter participer à la présente augmentation de capital

- Monsieur Bruno MARCHAIS, prénommé, confirme ne pas souhaiter participer à la présente augmentation de capital

Le montant total de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS (EUR 241.745,-), relatif aux nouvelles parts sociales émises est alloué comme suit:

(a) TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.500,-) sont alloués au capital social de la Société et

(b) DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ EUROS (EUR 238.245,-) sont alloués au compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE ET CENT EUROS (EUR 60.100,-), représenté par SIX CENT UNE (601) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

Disposition transitoire

Suite à la première résolution, l'exercice social actuel qui a commencé le 31 décembre 2008 et se terminera le 31 décembre 2009.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire de la présente minute.

Signé: B. Marchais, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23171. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009078590/5770/113.

(090093711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.811.575,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand nine, on the Twenty Eighth of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. IK Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 44, 1082 MD Amsterdam, Netherlands;
2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;
3. Mikaros AB, having its registered office at Osterangsvagen 46B, 18247 Enebyberg, Sweden;
4. Ricks Holding Limited, having its registered office at Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol;
5. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
6. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at 41 Bradbourne Street, London, SW6 3TF, United Kingdom;
7. SoMaLo AB, having its registered office at Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Sweden;
8. Mr. James Yates, residing at 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;
9. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;
10. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Germany;
11. Mr. Dan Sundry, residing at 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
12. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;

13. IK Investment Partners Sàrl, with registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Here represented by Gérard Maîtrejean, attorney at law, residing at Luxembourg, acting by virtue of thirteenth proxies given in May 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK Investment Partners Sàrl", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2560 of 20 October 2008.

Pursuant to a share redemption agreement dated 28 May 2009, the Company has redeemed 6,927 (Six Thousand Nine Hundred Twenty Seven) preferential class F shares representing all the issued class F preferential Shares issued by the Company.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of IK Investment Partners Sàrl, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to withdraw all 6,927 (Six Thousand Nine Hundred Twenty Seven) preferential class F shares and to reduce accordingly the Company's subscribed share capital in the amount of ONE HUNDRED SEVENTY THREE THOUSAND ONE HUNDRED SEVENTY FIVE Euros (EUR 173,175) in order to bring the Company's subscribed share capital from its current amount of ONE MILLION NINE HUNDRED EIGHTY FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (EUR 1,984,750) to ONE MILLION EIGHT HUNDRED ELEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY FIVE Euros (EUR 1,811,575) by cancellation of all these 6,927 preferential class F shares;

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction;

3. Amendment of the articles of association in order to eliminate the references to the class F preferential shares;

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of ONE HUNDRED SEVENTY THREE THOUSAND ONE HUNDRED SEVENTY FIVE Euros (EUR 173,175) in order to bring the Company's subscribed share capital from its current amount of ONE MILLION NINE HUNDRED EIGHTY FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY Euros (EUR 1,984,750) to ONE MILLION EIGHT HUNDRED ELEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY FIVE Euros (EUR 1,811,575) by cancellation of all these 6,927 preferential class F shares, having a par value of TWENTY FIVE Euros (EUR 25), held by the Company in its own portfolio.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) subsequently, that will read as follows.

7.1. Subscribed and Paid up share capital.

The Company's corporate capital is fixed at ONE MILLION EIGHT HUNDRED ELEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY FIVE Euros (EUR 1,811,575) represented by FIFTY ONE THOUSAND SIX HUNDRED EIGHTY TWO (51,682) Ordinary Shares, SIX THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY SEVEN (6,927) Class G Preference Shares, SIX THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY SEVEN (6,927) Class H Preference Shares, SIX THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY SEVEN (6,927) Class I Preference Shares, all with a par value of TWENTY-FIVE Euros (EUR 25) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 28 mai.

Pardevant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. IK Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 44, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas;
2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
3. Mikaros AB, ayant son siège social à Osterangsvagen 46B, 18247 Enebyberg, Suède;
4. Ricks Holding Limited, ayant son siège social à Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol;
5. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
6. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à 41 Bradbourne Street, Londres, SW6 3TF, Royaume Uni;
7. SoMaLo AB, ayant son siège social à Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Suède;
8. Monsieur James Yates, demeurant à 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume Uni;
9. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;
10. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne;
11. Monsieur Dan Soundry, demeurant au 64, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
12. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;
13. IK Investment Partners Sàrl, ayant son siège social à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Ici représentés par Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de treize procurations datées de mai 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de "IK Investment Partners Sàrl", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2560 du 20 octobre 2008.

Que suivant un contrat de rachat de parts sociales en date du 28 mai 2009, la Société a racheté 6.927 parts sociales Préférentielles de classe F, représentant toutes les parts sociales Préférentielles de classe F émises par la Société.

Les comparants détenant 100% du capital social de IK Investment Partners Sàrl, ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de retirer toutes les SIX MILLE NEUF CENT VINGT SEPT (6.927) parts sociales préférentielles de classe F et de réduire en conséquence le capital souscrit de la société d'un montant de CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CENT SOIXANTE QUINZE Euros (EUR 173.175) de façon à ramener le capital souscrit de UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Euros (EUR 1.984.750) à UN MILLION HUIT CENT ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE Euros (EUR 1.811.575) par annulation des SIX MILLE NEUF CENT VINGT SEPT (6.927) parts sociales Préférentielles de classe F.
2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction du capital social;
3. Modification des statuts de la Société afin d'éliminer les références aux actions préférentielles de la classe F;
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CENT SOIXANTE QUINZE Euros (EUR 173.175) de façon à ramener le capital souscrit de UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Euros (EUR 1.984.750) à UN MILLION HUIT CENT ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE Euros (EUR 1.811.575) par annulation des SIX MILLE NEUF CENT VINGT SEPT

(6.927) parts sociales préférentielles de classe F d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, détenues en nom propre par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 des statuts

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION HUIT CENT ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE Euros (EUR 1.811.575) représenté par CINQUANTE ET UN MILLE SLX CENT QUATRE VINGT DEUX (51.682) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, SIX MILLE NEUF CENT VINGT SEPT (6.927) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, SIX MILLE NEUF CENT VINGT SEPT (6.927) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, SIX MILLE NEUF CENT VINGT SEPT (6.927) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de VINGT CINQ Euros (EUR 25) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: G. MAÎTRE JEAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20876. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009078602/211/163.

(090094037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

L'Alliance, L'Alliance Révision Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.498.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

L'ALLIANCE S.A., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.766, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Bishen K. Jacmohone, demeurant 54, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-4995 Schouweiler, ici représenté par M. Rui DA COSTA, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 juin 2009. Cette procuration reste annexée à l'acte après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que L'Alliance Révision SARL en abrégé L'Alliance, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été constituée originairement sous le dénomination de "FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS S. à r.l." suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 17 décembre 1994 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 163 du 26 avril 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neumann, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2002 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 934 du 19 juin 2002;

- Que le capital social de la Société s'élève à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société.

Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification complète de l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet de la Société;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prise en date du 10 décembre 2001 concernant le changement de monnaie d'expression du capital social de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier complètement l'article 2 des statuts de la Société et de remplacer le texte existant par le texte suivant:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, les activités de secrétariat social, de domiciliataire de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires. Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prise en date du 10 décembre 2001 concernant le changement de monnaie d'expression du capital social de la Société. Lesdites décisions des Associés ont été publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 494 du 28 mars 2002.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Da Costa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23178. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009078589/5770/64.

(090093661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

AC Property SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 146.721.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SC Participations SA, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.785, ici représentée par Maître Pierre

Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en sa qualité d'administrateur unique pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société anonyme.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AC Property SA».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières ou immobilières dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société a pour objet principal l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle pourra gérer et mettre en valeur ses actifs de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires.

La société peut hypothéquer ses biens immobiliers.

La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), divisé en trente-cinq (35) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00).

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales: La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit la totalité des trente-cinq (35) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, les résolutions suivantes:

1. Est nommé administrateur unique Maître Pierre BERNA, avocat, né à Luxembourg, le 17 avril 1947, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean THYSSEN, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1954, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.
3. Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
4. Conformément à l'article 9 des statuts, Maître Pierre BERNA est nommé président du conseil d'administration.
5. L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23161. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009078575/222/166.

(090093867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

O.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 78.017.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme O.P.M. SA, dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, a été dénoncé le 5 janvier 2004. Le jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme
Me Audrey BERTOLOTTI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078552/16.

(090093177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Rals, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 59.310.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RALS SA, dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été dénoncé le 9 janvier 2004. Le jugement dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme
Me Audrey BERTOLOTTI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078553/16.

(090093185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Tholey Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 88.555.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme THOLEY INVESTMENT SA, dont le siège social à L-1628 Luxembourg, 27 rue des Glacis, a été dénoncé le 15 décembre 2003. Le jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme
Me Audrey BERTOLOTTI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078551/16.

(090093181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.837.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle ("l'Assemblée") des actionnaires du 29 mai 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée a réélu:

- Mr. Alan Ridgway,
1, rue Nicolas Welter
L-2740 Luxembourg

comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle

- Mr. Jan Bäckbro
Gartenhofstrasse 6,
CH-8004 Zurich, Suisse

comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle

- Mr. Jesper Nielsen
1, rue Nicolas Welter
L-2740 Luxembourg

comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Réviser d'Entreprise

L'Assemblée a réélu Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviser d'Entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour le compte d'IKANO FUNDS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)
LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2009078698/29.

(090094044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Ambigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 94.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 11 août 2008

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Karl LOUARN (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

- Messieurs Massimo GILOTTI et Frédéric MONCEAU (tous les deux demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont appelés aux poste d'administrateurs, pour une période de six ans, en remplacement de Messieurs Joeri STEEMAN et Marc BOLAND, dont les mandats sont arrivés à échéance.

- Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 53, rue de la Libération, L-3511 Dudelange) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Karl LOUARN
- Monsieur Frédéric MONCEAU
- Monsieur Massimo GILOTTI

Le commissaire aux comptes est Monsieur Régis PIVA.

Pour extrait sincère et conforme
Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078690/26.

(090093807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Hangerford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.506.

Resignation as director of the board

I hereby resign as a Director of the Board for HANGERFORD S.A. with immediate effect.

Luxembourg, June 18th, 2009.

Gilles WECKER.

Démission en tant qu'administrateur au conseil d'administration

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de HANGERFORD S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2009078701/13.

(090094122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Les Vieux Oliviers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

EXTRAIT

Il résulte de la convention d'acquisition et convention de garantie d'actif et de passif, conclue en date du 20 mai 2009 à AIX-EN-PROVENCE, que:

D'une part, Madame Lizabeth STEVENS, née le 03/09/1927 à NEW YORK, de nationalité américaine, domiciliée au 1717, Stoner Avenue, appt. 103, USA-90025 LOS ANGELES, associée de la société «LES VIEUX OLIVIERS» SARL, détenant 62 parts sociales et,

D'autre part, Monsieur John KNIGHT, né le 28/08/1927 à LEAMINGTON, de nationalité britannique, domicilié à 19, Ordnance Hill, GB-NW8 Londres, associé de la société «LES VIEUX OLIVIERS» SARL, détenant 62 parts sociales,

ont cédé leurs parts sociales représentant 100% des parts sociales de la société «LES VIEUX OLIVIERS» SARL, en faveur des personnes ci-après:

Monsieur Bernard CHEVALIER, de nationalité française, né le 29/12/1960 à AIX-EN-PROVENCE, demeurant à Aix-en-Provence F-13080, 860 Chemin des Frères Gris, Campagne La Javotte, conformément à ladite convention, devenant propriétaire de 62 parts sociales,

et

Madame Laurence CHEVALIER, de nationalité française, née le 30/09/1963 à AIX-EN-PROVENCE, demeurant à Aix-en-Provence F-13080, 860 Chemin des Frères Gris, Campagne La Javotte, conformément à ladite convention, devenant propriétaire de 62 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009078702/26.

(090094208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Notrine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.137.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2009

Suite à la démission de Monsieur Max Clergeau de son mandat d'administrateur, Madame Marie VASLIN, née le 29.04.1980 à Paris (France) résidant à CH-1204 GENEVE, 4, rue des Marbriers a été nommée administrateur. Elle terminera le mandat de M. Clergeau soit jusqu'à l'assemblée annuelle de 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078700/12.

(090094077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 12 mars 2009 à 11.00 heures au siège social de la société

Résolution 1

Le Conseil de Gérance renouvelle le mandat de Monsieur Emmanuel Hazard, demeurant au 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen Grez-Doiceau, en tant que Président du Conseil de Gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078695/15.

(090094024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Observer New Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.299.

In the year two thousand and nine, on the eight day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cision AB, a company duly incorporated and organized under the laws of Sweden, having its principal office at Linnégatan 87A, SE-114 88 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under the number 556027-9514 ("Cision AB").

The appearing party is here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on June 5th, 2009,

Such power of attorney, signed "ne varietur" by the proxy holder of the company appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary public to state that:

The company appearing is the sole shareholder of Observer New Media S.à r.l., a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.299, incorporated on May 28, 2004, pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 830 dated August 12, 2004 and which articles of association have been amended by a deed of M^e Joseph Elvinger, aforementioned, dated January 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 649 dated July 5, 2005 (the "Company").

I. The Company's capital is set at eleven million four hundred forty-seven thousand four hundred forty American Dollars (USD 11,447,440), represented by two hundred eighty-six thousand one hundred eighty-six (286,186) shares with a nominal value of forty American Dollars (USD 40.-) each.

II. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to decrease the Company's share capital by an amount of eleven million four hundred twenty-seven thousand four hundred forty American Dollars (USD 11,427,440) in order to reduce it from its present amount of eleven million four hundred forty-seven thousand four hundred forty American Dollars (USD 11,447,440) to twenty thousand American Dollars (USD 20,000) by the cancellation of two hundred eighty-five thousand six hundred eighty-six (285,686) shares of forty American Dollars (USD 40.-) each, such shares being currently owned by Cision AB.

Second resolution

Pursuant to the above decrease of share capital, Article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty thousand American Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares of forty American Dollars(USD 40.-) each, entirely paid in".

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to decrease the legal reserve account of the Company by an amount of one million one hundred forty-two thousand seven hundred forty-four American Dollars (USD 1,142,744) in order to bring it from its present amount of one million one hundred forty-four thousand seven hundred forty-four American Dollars (USD 1,144,744) to two thousand American Dollars (USD 2,000) and to allocate the amount of one million one hundred forty-two thousand seven hundred forty-four American Dollars (USD 1,142,744) to the profits brought forward of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,900.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who are known to the notary public by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le huit juin

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cision AB, une société dûment constituée sous les lois de Suède, ayant son principal établissement au Linnégatan 87A, SE-114 88 Stockholm, Suède, inscrite au Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556027-9514.

La société comparante est ici représentée par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2009,

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par les représentants de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La société comparante est l'associé unique de Observer New Media S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 101.299, constituée en date du 28 mai 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 830 daté du 12 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, daté du 3 janvier 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 649 daté du 5 juillet 2005 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à onze million quatre cent quarante-sept mille quatre cent quarante Dollars Américains (USD 11.447.440), représenté par deux cent quatre-vingt six mille cent quatre-vingt-six (286.186) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de diminuer le capital social de la Société par un montant de onze millions quatre cent vingt-sept mille quatre cent quarante Dollars Américains (USD 11.427.440) afin de le porter de son montant actuel de onze million quatre cent quarante-sept mille quatre cent quarante Dollars Américains (USD 11.447.440) à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) par annulation de deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt six (285.686) parts sociales de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune, ces parts sociales étant actuellement détenues par Cision AB.

Deuxième résolution

Suite à la diminution de capital social susmentionnée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique a décidé de diminuer le compte "réserve légale" de la Société pour un montant de un million cent quarante-deux mille | sept cent quarante-quatre Dollars Américains (USD 1,142,744) afin de le porter de son montant actuel de un million cent quarante-quatre mille sept cent quarante-quatre Dollars Américains (USD 1,144,744) à deux mille Dollars Américains (USD 2,000) et d'allouer le montant de un million cent quarante-deux mille sept cent quarante-quatre Dollars Américains (USD 1,142,744) aux profits reportés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge des suites de ce document, sont évalués à environ 1.900,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22308. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079371/211/117.

(090094052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Stamos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

STAMOS S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009078687/18.

(090093732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Evagoras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.479.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège

social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
EVAGORAS S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009078688/18.

(090093736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
FINIMMO HOLDING S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009078689/18.

(090093739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

MoneyCard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.179.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 avril 2009, LAC/2009/13283 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 2009, acte n° 167, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société MONEYCARD SA, qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à L-3391 PEP-PANGE, 1 rue de l'Eglise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2009078557/18.

(090092548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

In the year Two Thousand and Nine, on the Fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140252 (the "Sole Member"),

here represented by Carmine REHO, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, in its capacity as Sole Member of David Brown Systems S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140251 (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its present amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Pounds Sterling (GBP 949,470) represented by Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy (949,470) Corporate Units in the Company to an amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy One Pounds Sterling (GBP 949,471) represented by Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy One (949,471) Corporate Units in the Company each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Ninety Five Million Seven Hundred and Sixty Seven Thousand Six Hundred and Seventy Five Pounds Sterling (GBP 95,767,675).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr Carmine Reho, residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on Four June Two Thousand and Nine.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member One (1) Corporate Units in the Company together with a share premium amounting to Ninety Five Million Seven Hundred and Sixty Seven Thousand Six Hundred and Seventy Five Pounds Sterling (GBP 95,767,675) in consideration for a contribution in kind consisting, of 95,767,676 IFPECs each having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), issued by the Company and subscribed and paid up by the Sole Member for an aggregate amount of GBP 95,767,676 (the "Sole Member Contributed IFPECs").

Thereupon the Unitholders Meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed Corporate Units to the Sole Member.

It results from the Board Meeting of the Company dated 5 June 2009 that the contribution of the Sole Member Contributed IFPECs is made by conversion of the interest free preferred equity certificates (IFPECs) to Corporate Units and share premium.

The minutes of the said Board Meeting together with the IFPECs register of the Company reflecting the situation before the present deed and are provided, as evidence, to the notary for his comfort.

Second resolution

The Unitholders Meeting resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

Art. 5. Corporate capital. The subscribed share capital is set at Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy One Pounds Sterling (GBP 949.471) represented by Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy One (949,471) Corporate Units each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand eight hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.252, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique dûment nommé, en sa qualité d'Associé Unique de David Brown Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.251 (la "Société"), a pris ci-après, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter capital social de la Société par apport en nature pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante dix livres sterling (GBP 949.470) représenté par neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante dix Parts Sociales (949.470) chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts, au montant de neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante et onze livres sterling (949.471) représenté par neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante et onze Parts Sociales (GBP 949.471) chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt quinze millions sept cent soixante sept mille six cent soixante quinze livres sterling (GBP 95.767.675).

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Carmine Reho, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration du quatre juin deux mille neuf.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

Une (1) Part Sociale avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt quinze millions sept cent soixante sept mille six cent soixante quinze livres sterling (GBP 95.767.675) en considération d'un apport en nature consistant en 95.767.676 IFPECs chacun ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) émis par la Société et souscrits et payés par l'Associé Unique pour un montant total de GBP 95.767.676 (les "IFPECs Contribués par l'Associé Unique")

L'Associé Unique a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer la Part Sociale à l'Associé Unique.

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société daté du 5 juin 2009 que l'apport des IFPECs Contribués par l'Associé Unique est réalisé par la conversion des "interest free preferred equity certificates" ("IFPECs") en Parts Sociales et prime d'émission.

Le procès verbal du prédit Conseil de Gérance, ensemble avec le registre des IFPECs de la Société reflétant la situation avant le présent acte sont présentés, comme preuve, au notaire pour son confort.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante et onze livres sterling (GBP 949.471) représenté par neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante et onze Parts Sociales (949.471), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts".

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'octroyer une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou incidente relative aux résolutions prises ci-dessus.

N'ayant plus d'autres points à discuter, l'Associé Unique a déclaré la réunion close.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à six mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE / 2009/2117. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079386/231/127.

(090094296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur matérielle dans le nom d'un administrateur dans le dépôt n° L090072997.06, il est procédé à la correction de celui-ci. Le nom exact du gérant José Olivera est le suivant:

- José Olivera Martinez, né le 30 décembre 1934 à Barcelone.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l.

Renaud Le Squeren

Référence de publication: 2009078861/17.

(090094218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

M.E.H.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078765/10.

(090093629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Remko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078763/10.

(090093589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Remko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078762/10.

(090093591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Ermis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.741.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130
represented by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, residing professionally at Luxembourg, 180, rue
des Aubépines

on behalf of a proxy given on 19 May 2009.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143
represented by Mr. Sébastien BOMBENGER, private employee, residing professionally at Luxembourg, 180, rue des
Aubépines

on behalf of a proxy given on 19 May 2009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain
attached to the document, to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles
of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ERMIS INVESTMENT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered
office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered
office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality
of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg
corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either
Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contri-
bution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or comple-
mentary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any
commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into FIFTEEN
THOUSAND FIVE HUNDRED (15,500) shares of TWO EURO (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on
Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or
more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed
by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not
to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in
a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of
director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more
than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of May at 3.00 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A.	7,750 shares
2) VALON S.A.	<u>7,750 shares</u>
Total	15,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed auditor:

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 mai 2009.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, représentée par Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 mai 2009.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ERMIS INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication

doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) VALON S.A.	7.750 actions
2) LANNAGE S.A.	<u>7.750 actions</u>
Total	15.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

64162

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,-

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130 avec pour représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

2) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

3) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. COULON - RACOT - S. BOMBENGER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009079442/242/301.

(090094555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

L'an deux mille neuf.

Le cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PASFIN S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B34250, constituée suivant acte reçu par

Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 5 du 5 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés:

suyant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire prénommé, en date du 14 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 464 du 17 décembre 1991;

suyant actes reçus par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach:

- en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 867 du 23 août 2003;
- en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1131 du 8 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, cadre de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claire SABBATUCCI, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du régime de signature des administrateurs de la société.
2. Modification afférente du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.
3. Modification de l'article 8 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (dernier alinéa).** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ANTONELLI - BORTOLOTTA - SABBATUCCI - J, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE/2009/2112. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079387/231/66.

(090094320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Foxland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.406.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009079034/14.

(090093756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Opittop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.972.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of June

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held a general meeting of shareholders (the "General Meeting") of OPITTOP S.A., société anonyme, having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg trade register under the number B 134.972, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, on December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 254, dated January 31, 2008 (the "Company")

Mr Karl MILLER, residing professionally in Luxembourg was elected as chairperson of the meeting (the "Chairperson").

Mr Basil FEMELAT, residing professionally in Luxembourg was appointed as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairperson and the Scrutineer agreed that Mr Massimiliano DELLA ZONCA, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary (the "Secretary").

The Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the "Bureau".

The Bureau having thus been constituted, the Chairperson declared and asked the notary to record that:

I. The shareholders represented at the General Meeting and the numbers of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

II. it appears from the attendance list that all the shareholders of the Company (the "Shareholders"), owning together all the shares of the Company and representing the entire subscribed share capital of the Company, were present or duly represented at the General Meeting, which was thus regularly constituted and able to validly deliberate. The Shareholders present or represented unanimously declared that they waive the convening notices requirements.

The Chairperson asked the notary to record that the Shareholders unanimously passed the following resolutions to amend the existing articles of association of the Company, which shall be replaced by the version of the articles of association approved by the Shareholders, and attached to the powers given by the Shareholders.

To adjust the existing articles of incorporation to the approved articles of association the Shareholders requested by unanimous vote the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to amend the article 10.3.7 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"conducting any business of any nature outside the business of acting as a holding company for companies acquiring property assets, business parks and ancillary facilities in accordance with the Business Plan (the "Business") unless reasonably incidental thereto".

Second resolution

The General Meeting resolved to add after article 10.3.7 of the articles of association of the Company a new article 10.3.8 which will read as follows:

"investing any amounts which breach any geographical investment restrictions which the Shareholders have agreed in writing from time to time".

As a consequence of this second resolution article 10.3.8 of the current articles of association of the Company will be renumbered 10.3.9, article 10.3.9 of the current articles of association of the Company will be renumbered 10.3.10, and article 10.3.10 of the current articles of association of the Company will be renumbered 10.3.11.

Third resolution

The General Meeting resolved to amend the article 14.3.3 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"issuing or allotting any Shares or grant or creating any option or right to acquire any Shares in the capital of the Company".

Fourth resolution

The General Meeting resolved to grant authorization i) to any two directors of the Company or ii) to any employee of Marcol European Services S.à r.l. to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are valued at approximately EUR 1,000.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing persons, said proxy holders signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize juin

Par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A été tenue une assemblée générale des actionnaires ("Assemblée Générale") de OPITTOP S.A., une société anonyme, ayant son siège social L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.972, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 254 du 31 janvier 2008 (la "Société").

M. Karl MILLER, résidant professionnellement à Luxembourg fut élu comme président de la séance (le "Président").

M. Basil FEMELAT, résidant professionnellement à Luxembourg fut désigné comme scrutateur (le "Scrutateur").

Le Président et le Scrutateur s'accordèrent pour que M. Massimiliano DELLA ZONCA, résidant professionnellement à Luxembourg, prenne les fonctions de secrétaire (le "Secrétaire").

Le Président, le Scrutateur et le Secrétaire constituent ensemble le "Bureau".

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclara et pria le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée Générale et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présente, qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

II. Il appert de la liste de présente que tous les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), détenant ensemble toutes les actions de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, étaient présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale, qui en conséquence était valablement constituée et pouvait valablement délibérer. Les actionnaires présents ou représentés déclarèrent à l'unanimité qu'ils renoncent aux formalités de convocation.

Le Président pria le notaire d'acter que les Actionnaires ont unanimement adopté les résolutions suivantes afin de modifier les statuts actuels de la Société, lesdits statuts seront remplacés par la version des statuts approuvés par les Actionnaires et jointes aux mandats donnés par les Actionnaires.

Afin de modifier les statuts actuels pour leur donner la forme des statuts approuvés, les Actionnaires ont par vote unanime prié le notaire instrumentaire d'acter des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale résout de modifier l'article 10.3.7 des statuts de la Société, qui en conséquence prend la teneur suivante:

"conduire toute activité de toute nature, autre que société de participation pour des sociétés qui acquièrent des biens immobiliers, des parcs immobiliers d'affaire et d'autres bureaux conformément au plan d'activité ("Activité") à moins qu'il ne soit raisonnablement en rapport avec lui"

Deuxième résolution

L'Assemblée générale résout d'ajouter après l'article 10.3.7 des statuts de la Société un nouvel article 10.3.8, qui en prend la teneur suivante:

"procéder à des investissements pour quelque montant que ce soit en violation des restrictions d'investissement pour lesquelles les Actionnaires se sont accordés par écrit"

Consécutivement à cette deuxième résolution, l'article 10.3.8 des statuts de la Société est renuméroté 10.3.9, l'article 10.3.9 des statuts de la Société est renuméroté 10.3.10, et l'article 10.3.10 des statuts de la Société est renuméroté 10.3.11.

Troisième résolution

L'Assemblée générale résout de modifier l'article 14.3.3 des statuts de la Société, qui en conséquence prend la teneur suivante:

"l'émission ou l'allocation d'Actions ou l'octroi ou la création de toute option ou de tout droit d'acquérir des Actions dans le capital de la Société"

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale résout d'autoriser i) deux administrateurs de la Société agissant conjointement, ou ii) tout employé de Marcol European Services S.à.r.l. aux fins de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et en rapport avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. MILLER, B. FEMELAT, M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2009. Relation: LAC/2009/23491. Reçu 75,- €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009079472/206/124.

(090094952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009078874/242/13.

(090093447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.853.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle dans le dépôt n° L.5-100786 du 22 novembre 2005, Advent Latin American Private Equity Fund II - C C.V., associé de la Société a pour dénomination exacte Advent Latin American Private Equity Fund II Limited Partnership. Ses coordonnées demeurent inchangées à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Travel Retail S.à r.l.

Nadège Brazzolotto

Référence de publication: 2009078857/16.

(090094193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Cristolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 234, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.582.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078789/10.

(090093871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

—
In the year Two Thousand and Nine, on the fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Clyde Blowers Capital S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141248 (the "Sole Member"),

here represented by Carmine REHO, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, in its capacity as Sole Member of David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140252 (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its present amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Pound Sterling (GBP 949.470) to an amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Eighty Pound Sterling (GBP 949.480) represented by:

- 94.948 class A Corporate Units,
- 94.948 class B Corporate Units,
- 94.948 class C Corporate Units,
- 94.948 class D Corporate Units,
- 94.948 class E Corporate Units,
- 94.948 class F Corporate Units,
- 94.948 class G Corporate Units,
- 94.948 class H Corporate Units,
- 94.948 class I Corporate Units,

94.948 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Ninety Six Million Seven Hundred and Fifty Two Thousand Four Hundred and Thirty Three Pound Sterling (GBP 96.752.433).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr Carmine Reho, residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on Four June Two Thousand and Nine.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member:

One (1) class A Corporate Units,

One (1) class B Corporate Units,

One (1) class C Corporate Units,

One (1) class D Corporate Units,

One (1) class E Corporate Units,

One (1) class F Corporate Units,

One (1) class G Corporate Units,

One (1) class H Corporate Units,

One (1) class I Corporate Units,

One (1) class J Corporate Units,

together with a share premium amounting to Ninety Six Million Seven Hundred and Fifty Two Thousand Four Hundred and Thirty Three Pound Sterling (GBP 96.752.433) in consideration for a contribution in kind consisting of 96.752.443 IFPECs each having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), issued by the Company and subscribed and paid up by Clyde Blowers Capital S.à r.l (CBCS) for an aggregate amount of GBP 96,752,443 (the "CBCS Contributed IFPECs").

Thereupon the Unitholders Meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed Corporate Units to the Sole Member.

It results from the Board Meeting of the Company dated 5 June 2009 that the contribution of the CBCS Contributed IFPECs is made by conversion of the interest free preferred equity certificates (IFPECs) to Corporate Units and share premium.

The minutes of the said Board Meeting together with the IFPECs register of the Company reflecting the situation before the present deed and are provided, as evidence, to the notary for his comfort.

Second resolution

The Unitholders Meeting resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

Art. 5. Corporate capital. The subscribed share capital is set at Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Eighty Pound Sterling (GBP 949, 480) represented by:

94.948 class A Corporate Units,

94.948 class B Corporate Units,

94.948 class C Corporate Units,

94.948 class D Corporate Units,

94.948 class E Corporate Units,

94.948 class F Corporate Units,

94.948 class G Corporate Units,

94.948 class H Corporate Units,

94.948 class I Corporate Units,

94.948 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141248, ("Associé Unique"),

ici représentée par Carmine REHO demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique dûment nommé, en sa qualité d'Associé Unique de David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.252 (la "Société"), a pris ci-après, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter capital social de la Société par apport en nature pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante dix livres sterling (GBP 949.470) au montant de neuf cent quarante neuf mille quatre cent quatre vingt livres sterling (GBP 949.480) représenté par:

- 94.948 parts sociales de catégorie A,
- 94.948 parts sociales de catégorie B,
- 94.948 parts sociales de catégorie C,
- 94.948 parts sociales de catégorie D,
- 94.948 parts sociales de catégorie E,
- 94.948 parts sociales de catégorie F,
- 94.948 parts sociales de catégorie G,
- 94.948 parts sociales de catégorie H,
- 94.948 parts sociales de catégorie I,
- 94.948 parts sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt seize millions sept cent cinquante deux mille quatre cent trente trois livres sterling (GBP 96.752.433).

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Carmine Reho, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration du quatre juin deux mille neuf.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

- Une (1) part sociale de catégorie A,
- Une (1) part sociale de catégorie B,
- Une (1) part sociale de catégorie C,
- Une (1) part sociale de catégorie D,
- Une (1) part sociale de catégorie E,
- Une (1) part sociale de catégorie F,
- Une (1) part sociale de catégorie G,
- Une (1) part sociale de catégorie H,
- Une (1) part sociale de catégorie I,
- Une (1) part sociale de catégorie J,

avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt seize millions sept cent cinquante deux mille quatre cent trente trois livres sterling (GBP 96.752.433) et en considération d'un apport en nature consistant en (i) 96.752.443 "interest free preferred equity certificates" chacun ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) émis par la Société et souscrite par Clyde Blowers Capital S.à r.l. ("CBCS") pour un montant total de quatre vingt seize millions sept cent cinquante deux mille quatre cent trente trois livres sterling (GBP 96.752.433) (les "IFPECs Contribués par CBCS").

L'Associé Unique a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer les Parts Sociales susmentionnées à l'Associé Unique.

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société daté du 5 juin 2009 que l'apport des IFPECs Contribués par CBCS est réalisé par la conversion des "interest free preferred equity certificates" (IFPECs) en Parts Sociales et prime d'émission.

Le procès-verbal du prédit Conseil de Gérance, ensemble avec le registre des IFPECs de la Société reflétant la situation avant le présent acte, sont présentés, comme preuve, au notaire pour son confort.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quarante neuf mille quatre cent quatre vingt livres sterling (GBP 949.480) représenté par:

- 94.948 parts sociales de catégorie A,
- 94.948 parts sociales de catégorie B,
- 94.948 parts sociales de catégorie C,
- 94.948 parts sociales de catégorie D,
- 94.948 parts sociales de catégorie E,
- 94.948 parts sociales de catégorie F,
- 94.948 parts sociales de catégorie G,
- 94.948 parts sociales de catégorie H,
- 94.948 parts sociales de catégorie I,
- 94.948 parts sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société".

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'octroyer une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou incidente relative aux résolutions prises ci-dessus.

N'ayant plus d'autres points à discuter, l'Associé Unique a déclaré la réunion close.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à six mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE / 2009/2116. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079389/231/182.

(090094312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Empiri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.853.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009079027/10.

(090093950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pérez Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.666.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009079026/10.

(090093948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Top Paradis Holding (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078786/10.

(090093878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Wemaes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078771/10.

(090093611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Genavco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.308.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 01/04/2009

Monsieur Alain DE WULF, Administrateur, né le 18/06/1940 à Argenteuil et domicilié 31, rue de la Vallée Hudrée à F-82500 RUEIL-MALMAISON est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat, qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078708/14.

(090093346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Miltox S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.207.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Miltox S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/6/09.

Signature.

Référence de publication: 2009078558/14.

(090092535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Remko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078760/10.

(090093593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Remko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078758/10.

(090093597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Bijouterie Millennium S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 129, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.821.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078753/10.

(090093560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Clairodo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 13, rue de Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 136.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078493/10.

(090092658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Wemaes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078773/10.

(090093605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Remko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078755/10.

(090093599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

HAMILTON Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.659.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079030/10.

(090093746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Eribert, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 113.344.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079029/10.

(090093743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Edelweiss Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.080.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration (le "Conseil") de la Société en date du 3 juin 2009 que Maître Philippe Morales a été nommé président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078146/14.

(090092702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 60.841.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009

- 1) La démission de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué.

Signature.

Référence de publication: 2009078164/14.

(090092753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pama Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.164.

L'an deux mil neuf, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lodewijk ILSSEN, gestionnaire, né à Antwerpen, le 6 février 1955 demeurant 37, Beversebaan, B-2070 Zwijndrecht, Belgique

2.- Monsieur Jos Christiaan VAES, administrateur de sociétés, né à Hasselt le 1^{er} juin 1956, demeurant à 5, Bergskenstraat, B-3990 Peer, Belgique,

3.- Monsieur Hans Johan Emiel WEYMANS, gestionnaire, né à Mechelen le 2 février 1976, demeurant à 16b, Vennekstraat B-3201 Aarschot, Belgique,

4.- Monsieur Paul Théo Albert KNIPPENBERG, gestionnaire, né à Dilsen le 10 avril 1959, demeurant à 18, Viartenstraat, B-3520, Zonhoven, Belgique,

les trois (3) derniers ici représentés par Monsieur Christophe FENDER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 10 juin 2009,

lesquelles procurations après avoir été paraphés par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant seront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "PAMA SOLIDUM S.à r.l." avec siège social à L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.164;

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 838 du 2 septembre 2005

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de treize mille euros (13.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000,- EUR) à un montant de vingt-six mille euros (26.000,- EUR) avec paiement d'un prime d'émission d'un montant total de cent cinquante quatre mille euros (154.000,- EUR), sans création, ni émission de nouvelles parts sociales, en augmentant la valeur nominale des parts sociales de leur montant actuel de cent trente euros (130,- EUR) à un montant de deux cent soixante euros (260,- EUR) chacune.

Cette augmentation de capital a été réalisée par incorporation de réserves disponibles, telle que reprises dans la situation comptable établie au 31 décembre 2008, dont la disponibilité a été attesté par la gérance de la Société, et dont le certificat restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant annexée au présent procès verbal.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la société d'un montant de six mille cinq cents euros (6.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six mille euros (26.000,- EUR) à un montant de dix-neuf mille cinq cents euros (19.500,- EUR) par annulation et remboursement des vingt-cinq parts (25) sociales détenues par l'associé Monsieur Hans Johan Emiel WEYMANS à concurrence de leur valeur net comptable pour un prix total de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), tel qu'il résulte de la situation comptable établie pour l'augmentation de capital de la précitée résolution.

Les associés confèrent à la gérance tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital à l'associé toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence des résolutions qui précèdent de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à dix-neuf mille cinq cents euros (19.500,- EUR) représentée par soixante-quinze (75) parts sociales, d'une valeur de deux cent soixante euros (260,- EUR) chacune."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. ILSSEN, C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2009. Relation: LAC/2009/23768. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009079473/206/69.

(090094956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Layton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 139.981.

In the year two thousand and nine, on the tenth of June.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Michael TSIDEMIDIS, companies' director, professionally residing in GR-10680 Athens, 74 Solonos Street (Greece), here represented by Mr Dimitrios ZOIS, economist, professionally residing in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, requests the notary to act that he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") "LAYTON S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 139981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 26th of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1866 of the 29th of July 2008, whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19th of May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that he has taken, through his mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to replace the two hundred and eighty-five million (285,000,000) existing shares with a nominal value of zero point zero zero one Euro (0.001 EUR) each by two hundred and eighty-five thousand (285,000) shares of a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at two hundred and eighty-five thousand Euro (285,000.- EUR), represented by two hundred and eighty-five thousand (285,000) shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately seven hundred and fifty Euros.

64176

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michael TSIDEMIDIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à GR-10680 Athènes, 74 Solonos Street (Grèce),

ici représenté par Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique") de la société anonyme "LAYTON S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139981, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1866 du 29 juillet 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'il a pris, par son mandataire les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'échanger les deux cent quatre-vingt-cinq millions (285.000.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro un euro (0,001 EUR) chacune contre deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZOIS, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2009. Relation GRE/2009/2208. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079391/231/84.

(090094236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.